

Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et bastides
Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
SÉANCE du 21 mars 2026

Nombre de membres :

en exercice : 15 L'an deux mille vingt-six,
 présents : 15 le 21 mars à 18 heures 00,
 votants : 15 le conseil municipal de la commune de MÉZENS, dûment convoqué, le 17 mars 2026 par
 Monsieur Jacques TISSERAND maire sortant, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
 sous la présidence de Madame DUCOS Lucie, Maire.
 Date de convocation : 17/03/2026

Présents : DUCOS Lucie, KLEIBER Didier, PADILLA-DEFFAUX Virginie, PONS-GRES Stéfan, OUDART Stacie, SICARD Christian, CARRETTA Isabelle, VOISIN Eric, FAVAREL Jean-Luc, QUERUEL Grégory, ROSSI Delphine, DUPUY Elsa, MILLET Anthony, ROUSSEAU Rémi, MERCADIER Laly

Absent et excusé :

Représenté :

Secrétaire de séance : QUERUEL Grégory

Objet de la délibération : Détermination du nombres d'adjoints à la maire : DEL2026_06

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales ;

Madame la Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Mézens étant de quinze membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de quatre.

Le conseil municipal, par :

- 14 voix POUR,
- 1 ABSENTION,
- 0 voix CONTRE,

DÉCIDE de fixer à **quatre** le nombre d'adjoints à la maire,

AUTORISE Madame la maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Maire de Mézens (81)
Lucie DUCOS

Secrétaire de séance
Grégory QUERUEL


